



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **AVANCEMENT DE L'OPERATION DE LA MISE A 2X2 VOIES DE LA RN17 SECTION AVION-VIMY**

Arras, le 9 avril 2021

Les travaux de finition de la mise à 2x2 voies de la RN17, financés par l'Etat, se poursuivent.

La mise en service partielle du projet sur la section dite « agricole », entre le giratoire de Vimy et l'échangeur d'Avion République, **est intervenue le 31 juillet 2020.**

Les travaux restant à réaliser pour permettre la mise en service de la partie urbaine **portent sur le confortement des murs de soutènement** dans la continuité de l'ouvrage de l'avenue Thumerelle à Avion.

Pour rappel, au cours des travaux de doublement de la RN17, il a été constaté un léger déplacement des murs de soutènement. Un système d'étalement provisoire par bracons a été installé en fin d'année 2019 afin de bloquer le déplacement avant le confortement définitif qui nécessitait des études techniques plus poussées.

La circulation dans le sens Lens-Arras a été basculée cette semaine sur la chaussée du sens Arras-Lens, afin de permettre la réalisation de sondages dans la chaussée. Ces sondages vont permettre de finaliser la définition des travaux de confortement.

**A partir d'aujourd'hui, la circulation est rétablie à 2 voies dans le sens Arras-Lens sur les sections agricole et urbaine.**

Les modes d'exploitation et les limitations de vitesse de la section Vimy-Avion sont les suivants :

#### **Service Départemental de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

➤ **Sens Arras-Lens :**

Circulation sur 2 voies et limitation de la vitesse à 90 km/h sur les sections urbaine et agricole.

➤ **Sens Lens-Arras :**

-Section urbaine : neutralisation de la voie lente et limitation de la vitesse à 70 km/h.

-Section agricole : circulation sur 2 voies et limitation de la vitesse à 90 km/h.

La réalisation de fresques sur les écrans acoustiques de la section urbaine dans le sens Arras-Lens est prévue au cours du mois de juin 2021. Lors de la réalisation de cette prestation, la voie lente et la bande d'arrêt d'urgence seront neutralisées dans le sens Arras-Lens.

Des changements de mode d'exploitation sont également à prévoir lors de la réalisation des travaux de confortement des murs de soutènement.